

**DECISION N° 2023/156**  
**Composition du jury d'admission n° 4 CRCN-LYS-2023**  
**Centre Inria de Lyon**

**Le Président-directeur général d'Inria,**

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état,*

*Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 22,*

*Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, et notamment son article 12,*

*Vu le décret du 27 juin 2018 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno Sportisse,*

*Vu l'arrêté du 31 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,*

**DECIDE**

**Article 1 :** Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de Lyon est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

**Article 2 :** Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

Anne CANTEAUT ;  
Michel BERGMANN ;  
Sébastien IMPERIALE ;  
Manuel SERRANO .

**Article 3 :** Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

Christophe BIERNACKI ;  
Florence BERTAILS-DESCOUBES ;  
Isabelle CHRISTMENT ;  
Corinne TOUATI .

Fait à Rocquencourt, le 25 mai 2023  
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse